

**Concours d'idées pour les apprentis dessinateurs  
orientation bâtiment et génie civil  
de la Division artisanale  
du Centre jurassien d'enseignement et de formation  
à Delémont**

**Edition 2015**



## **Abri pour arrêt de bus**

### **Rapport du jury**

Conformément au mandat confié par Lignum Jura et au règlement annexé, le jury a siégé le 5 mai 2015. Il était composé de Messieurs :

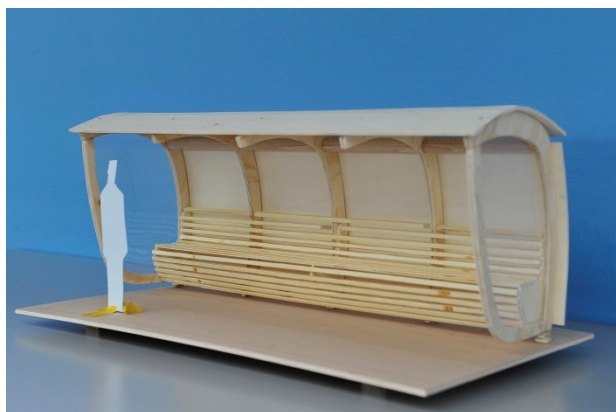
- Pascal Burri, architecte, Burri et Partenaires Sàrl bureau d'architecture SIA
- Olivier Eschmann, architecte au Service cantonal des infrastructures, Section des bâtiments et des domaines,
- Niklaus Manuel Güdel, artiste peintre,
- Jean-Marc Heusler, architecte, Sironi SA Architectes SIA, président de Lignum Jura,
- Werner Hofstetter, ancien collaborateur du BOEV, Bureau suisse pour des transports publics accessibles,
- André Tellenbach, ingénieur, président de Lignum Jura bernois.

Le jury a relevé l'excellente qualité des plans et des maquettes présentés pour la grande majorité des projets. Une indemnité de 100 francs est versée à chaque projet retenu, afin d'indemniser partiellement les frais d'établissement des documents et maquettes.

Le jury a examiné les 17 projets reçus, selon la liste ci-dessous :  
(photos des maquettes: Jean-François Debarnot)

#### **1 Aero & Lights**

Mauro De Crescenzo et Flavien Paronitti



#### **2 L'abri de la chute**

Mathias Baglivo et Mike Maître



3 Toboi'rone  
Gaël Ferrari et Yves Odiet



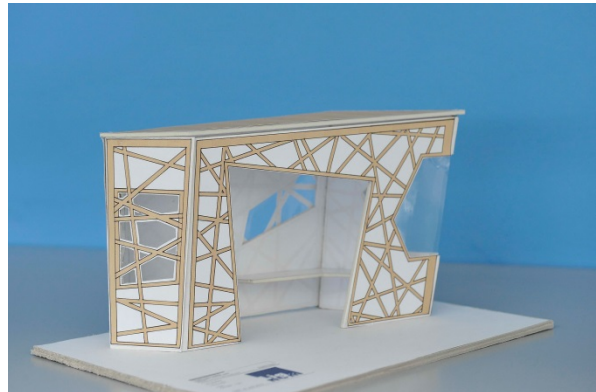
4 Jura Lumia  
Nicolas Viatte



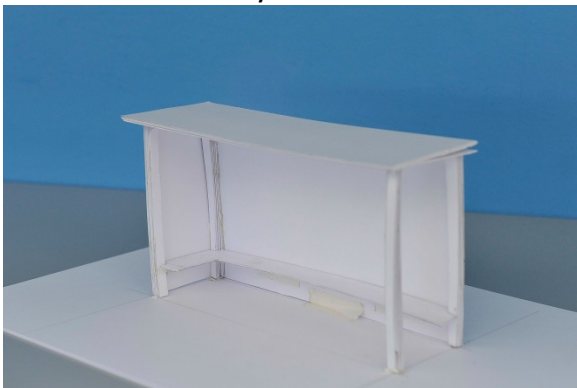
5 Waiting before comfy  
Jennifer Romero et Malou Menozzi



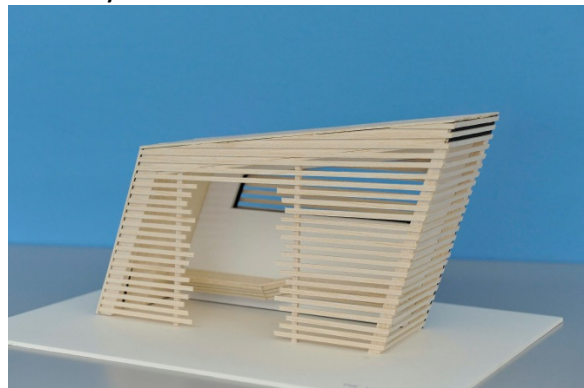
6 Le Guppy  
Alexia Chavanne



7 Shelter  
Kenny Harnisch



8 The Wooden Wave  
Dylan Bandelier et Victor Aires



9 Dividentur  
Micha Waepler



10 Avis Nidum  
Benoit Boegli

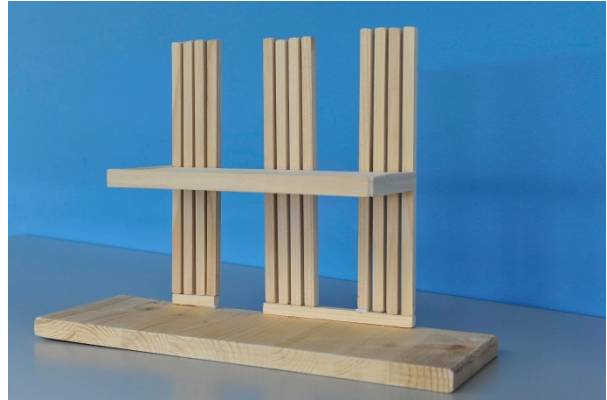




11 Sur le départ  
Inès Aubry



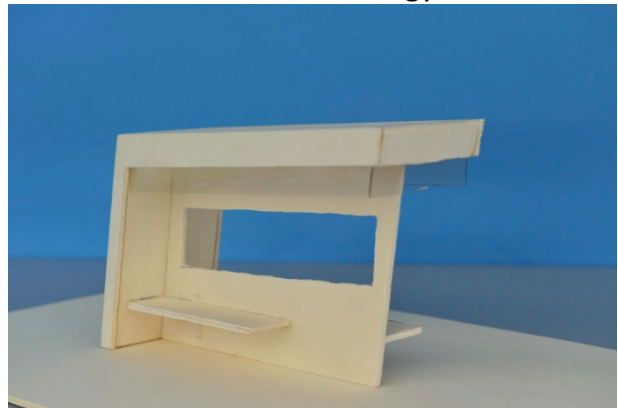
12 aubette  
Simon Lüthi et Maxime Macquat



13 To be or not to be  
Thibaut Allemann



14 Archimède  
Matt Voisard et Georgy Froté



15 Bus bois  
Arnaud Beuchat



16 Xylokoklo  
Léonard Joliat



17 Anglobus  
Roxane Bühler



Pour ses choix, le jury a défini les priorités suivantes, en application du règlement du concours :

- La faisabilité et la possibilité de réaliser un prototype, sous l'angle de l'utilisation du bois, de la modularité du système constructif proposé et de ses coûts prévisibles ;
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité ou vision réduite, sous l'angle de la possibilité de s'asseoir, de lire les informations, de l'absence d'obstacles et de disposer de la vision latérale sur le côté gauche au moins.
- Les qualités architecturales.

Le classement du jury tient compte également des difficultés probables qui seront à prendre en considération lors de la construction d'un prototype. Il s'agit en particulier de :

- L'exposition de l'abri aux intempéries (étanchéité, durabilité) ;
- Les équilibres statiques à garantir ;
- Les assemblages des éléments constructifs ;
- Les probables modifications entre le projet et le prototype.

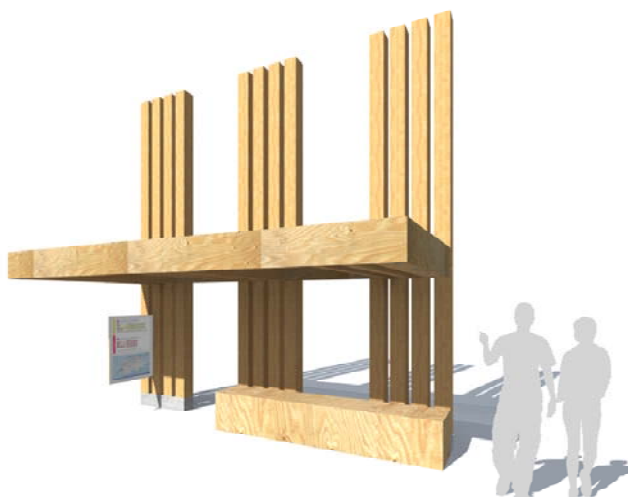
Ces éléments prouvent que l'objet du concours n'était pas si facile à imaginer. Le mérite des apprentis en est d'autant plus grand et apprécié.

Le jury estime en outre qu'il sera très intéressant de mener la réalisation des 4 projets lauréats. Ce sont ces projets-là qu'il faut privilégier.

## Distinctions

Le jury attribue les prix suivants:

**Premier prix (Fr. 800.-)      12 aubette**



Aubette est basé sur des lignes verticales fortes semblables aux poteaux et sur une toiture en porte-à-faux. Les objectifs de simplicité et d'accessibilité déterminent le projet.

Le jury estime que l'accessibilité est parfaite car la structure ne la gêne en rien ; il n'y a pas d'obstacle. L'objet s'intègre particulièrement bien en milieu urbain ; il est fonctionnel, tout en sortant de l'ordinaire. Son esthétique est plaisante. Le geste artistique est salué. L'objet rappelle verticalité des arbres et jouera le rôle d'un totem. L'addition des qualités esthétiques et pratiques est maximale.

## Deuxième prix (Fr. 600.-)

### 10 Avis Nidum



Avis Nidum (nid d'oiseau en latin) prend en considération l'espace existant en y installant une structure en trapèze. Le nid d'oiseau forme l'aspect structurel et statique. Le toit à double pente inversée rappelle l'envol de l'oiseau. Les matériaux proposés sont le sapin pour la structure et le noyer comme remplissage qui assure le contraste en façades.

Le jury apprécie l'originalité et la qualité de la maquette et des plans. Les formes de l'objet sont plaisantes. Il présente un bel équilibre entre les pleins et les vides. Le projet est fonctionnel et sera particulièrement intéressant à réaliser. A ce titre, il pourrait évoluer.

## Troisième prix ex aequo (Fr. 500.-)



### 15 Bus Bois

L'objectif du projet est la légèreté. Le bois utilisé est un matériau local. Les ajournements visent à apporter un jeu de lumière. Le projet se veut flexible dans sa longueur et ses aménagements.

Le jury estime que le projet est très abouti et s'intègre dans un langage contemporain. Il présente de nombreuses qualités et aucun obstacle. Il peut s'intégrer dans de nombreux milieux bâtis. Ses formes sont sobres et séduisantes.

## Troisième prix ex aequo (Fr. 500.-)



### 9 Dividentur

Dividentur vient du latin quadratum dividentur, qui signifie « Equerre coupée ». Il vise un équilibre entre les contrastes. Les parois en bois massif sont en sapin ou en mélèze. Il s'assemble en modules.

Le jury apprécie l'unité intéressante du matériau et de la façade proposés. Le projet utilise la problématique du bois massif. La forme est épurée et séduisante. Le projet exprime une dynamique contemporaine. Il est évolutif. La maquette est expressive.



## Mention spéciale (Fr. 400.-)

## 16 Xylokoklo



Xylo signifie bois et koklo s'inspire du mot coque. Le projet privilégie la protection des intempéries, le respect du matériau ancestral et la forme harmonieuse. L'intégration à la nature est voulue par les feuilles, représentée ici par les tavillons.

Le projet a été longuement étudié et il est présenté sous une forme particulièrement appréciée (esthétique, originalité, modularité). Il est cependant peu imaginable de l'intégrer en milieu urbain.

Les membres du jury :

Pascal Burri

Olivier Eschmann

Niklaus Manuel Güdel

Jean-Marc Heusler

Werner Hofstetter

André Tellenbach

Le chargé d'affaires :

Henri Erard

Annexe : règlement du concours

Concours d'idées  
pour les apprentis dessinateurs orientation bâtiment et génie civil  
de la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation à Delémont

Edition 2015

## Abri pour arrêt de bus

17 participants.

### Palmarès

Le **1<sup>er</sup> prix** de 800 francs est attribué à:

**aubette**

**Simon Lüthi, Bévillard et Maxime Macquat, Delémont**

Simon Lüthi, Atelier d'architecture m, Bienne, M. Eric Labansine (maître d'apprentissage)

Maxime Macquat, Bureau d'architecture Etienne Chavanne S.A., Rebeuvelier, M. Yvonnick Haldemann

Le **2<sup>e</sup> prix** de 600 francs est attribué à:

**Avis Nidum**

**Benoît Boegli, Moutier**

Bureau d'architecture Kaiser et Wittwer SA, Malleray, M. Stéphane Kaiser

Le **3<sup>e</sup> prix ex-aequo** de 500 francs est attribué à:

**Bus Bois**

**Arnaud Beuchat, Glovelier**

Burri et Partenaires Sàrl Bureau d'architecture sia, Soyhières, M. Julien Huguelet

Le **3<sup>e</sup> prix ex-aequo** de 500 francs est attribué à:

**Dividentur**

**Micha Waefler, Reconvilier**

Bureau d'architecture Kaiser et Wittwer SA, Malleray, M. Stéphane Kaiser

Une mention spéciale de 400 francs est attribuée à:

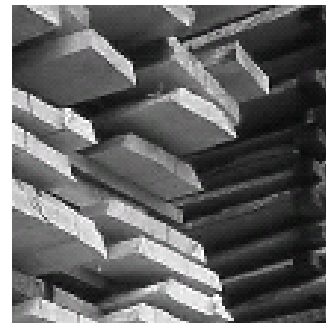
**Xylokoklo**

**Léonard Joliat, Court**

Bureau d'architecture Kaiser et Wittwer SA, Malleray, M. Stéphane Kaiser

Lignum Jura  
c/o Erard Sàrl  
Case postale 261  
2900 Porrentruy  
032 466 34 54  
[www.lignum-jura.ch](http://www.lignum-jura.ch)  
[info@lignum-jura.ch](mailto:info@lignum-jura.ch)

## PROMOTION DU BOIS



**Concours d'idées pour les apprentis dessinateurs  
orientation bâtiment et génie civil  
de la Division artisanale du Centre jurassien  
d'enseignement et de formation  
à Delémont  
Edition 2015**

**Abri pour arrêt de bus**



**Règlement et cahier des charges**



Les termes au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

## **1. Objectifs du concours d'idées**

### **1.1. Généralités**

Avec le soutien de la République et Canton du Jura, Lignum Jura, Communauté jurassienne en faveur du bois, organise tous les 2 ans un concours d'idées auprès des apprentis dessinateurs orientation bâtiment et génie civil fréquentant la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). Le but est de stimuler l'imagination des élèves face à la construction en bois.

A ce jour, les éditions suivantes ont été réalisées :

- 2005 : «cabane forestière sur le site du Bérider», Commune de Delémont.
- 2007 : «mobilier urbain», dans un contexte libre.
- 2009 : « une terrasse en bois ».
- 2011 : « une vitrine pour l'école » pour la Division artisanale. Deux prototypes ont été réalisés et se trouvent à la Division artisanale à Delémont.
- 2013 : « pavillon de grillade ».

La 6<sup>e</sup> édition est lancée en septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015, en reprenant et développant les principes mis en pratique précédemment.

## **2. Organisation**

### **2.1. Mandant**

Lignum Jura, par son comité, est le responsable de l'organisation générale du concours d'idées et de la coordination entre les différents partenaires.

### **2.2. Partenaires**

Les partenaires pour mener à bien un tel projet sont :

- le CEJEF, Division artisanale à Delémont (Divart) ;
- le BOEV, Bureau Suisse Transports publics accessibles (TPA/BöV).

### **2.3. Langue de la procédure**

La langue de la procédure est le français.

### **2.4. Inscriptions et invitations**

Les inscriptions et invitations seront remises par les enseignants de la DIVART aux apprentis concernés ou intéressés. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutefois, un projet collectif ne pourra pas regrouper plus de deux apprentis. Aucune inscription préalable n'est formellement nécessaire.

### **2.5. Questions et réponses**

Les questions des apprentis seront remises aux enseignants jusqu'au 31 janvier 2015 qui les transmettront au mandant. Les projets de réponses seront débattus entre les enseignants, les partenaires et le mandant. Ensuite, un document contenant les réponses sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

### **2.6. Présentation des projets**

Les projets comprendront tous les documents nécessaires à juger les critères qualitatifs et énoncés dans le chapitre 4.

### **2.7. Analyse des projets, répartition des prix, indemnités**

L'analyse des projets et la répartition des prix ne sont pas publiques, à l'exception du rapport du jury. Une indemnité de 100 francs est versée à chaque projet retenu, afin d'indemniser partiellement les frais d'établissement des documents (voir le chapitre 4).

### **2.8. Annonce des lauréats**

Les auteurs des projets primés seront informés par écrit. La liste des projets et des lauréats est publique.

### **2.9. Exposition publique**

Après annonce des résultats, les maquettes des projets seront exposées publiquement.

### **2.10. Utilisation des documents et projets des apprentis**

Tous les documents remis par les apprentis seront laissés à disposition de Lignum Jura pour une période de deux ans.

Au cas où Lignum Jura réalise un ou plusieurs prototypes, en accord avec les partenaires, les apprentis restent propriétaires de la maquette et des plans dans tous les cas (propriété intellectuelle).

Les maquettes sont déposées à l'école. Les plans sont déposés au secrétariat de Lignum Jura.

Lignum Jura finance la réalisation d'un ou plusieurs prototypes et en devient dès lors propriétaire. Lignum Jura décide de l'affectation, en accord avec les partenaires.

Si ultérieurement la réalisation d'un objet en série est envisagée, elle se fera par accord contractuel entre le propriétaire intellectuel des plans et le fabricant. Lignum Jura n'a pas pour vocation de commercialiser un objet et souhaite uniquement que soit rappelé son soutien à la démarche initiale du concours et du prototype.

Le partenariat avec les apprentis des menuisiers et ébénistes est recherché pour la réalisation du prototype, de même que celui avec les apprentis de commerce en cas de besoin d'étude de marché ou de commercialisation.

### **3. Description du projet**

#### **3.1. Caractéristiques générales**

Le but du présent concours est de promouvoir la construction en bois. Il s'agit de réaliser un projet d'

#### **abri pour arrêt de bus.**

En fonction des rendus, en collaboration avec ses partenaires et selon l'intérêt, Lignum Jura engagera la construction d'un ou plusieurs prototypes des travaux primés.

#### **3.2. Commentaires et exigences à remplir**

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Aménager la construction d'un abri de 5 m (max) / 1.70 m (dimensions extérieures) sur une surface plane. En principe, le concours ne porte que sur la construction, et non pas sur son environnement immédiat.
- L'environnement et aménagement extérieur (surface-quai-accès) ne doit pas forcément être prévu, à moins que l'auteur du projet ne le souhaite. En ce cas, il sera tenu compte des directives [BOEV](http://www.boev.ch/cms/fileadmin/migrated/content/uploads/FT_Arrets_de_bus_V11-09_fr_01.pdf):  
[http://www.boev.ch/cms/fileadmin/migrated/content/uploads/FT\\_Arrets\\_de\\_bus\\_V11-09\\_fr\\_01.pdf](http://www.boev.ch/cms/fileadmin/migrated/content/uploads/FT_Arrets_de_bus_V11-09_fr_01.pdf)  
<http://www.bav.admin.ch/mobile/01244/01259/index.html?lang=fr>
- L'accessibilité des informations -horaires- doit être accessible aux personnes à mobilité ou vision réduite (max 1,60 m du sol pour la ligne d'information la plus haute et sans obstacle devant):
- Possibilité de s'asseoir (avec accoudoirs et prévoir éventuellement différentes hauteurs de siège pour les personnes âgées).
- Disposer de la vision latérale sur le côté gauche au moins.

#### **3.3. Utilisation du bois**

Une utilisation rationnelle et maximale du bois est souhaitée.

Le bois suisse est privilégié (COBS). Pour des raisons éthiques et écologiques, on renoncera aux bois exotiques.

Le concept de l'utilisation du bois (conception, modularité, coûts, réutilisation, série, etc.) primera sur le détail technique de construction.

#### **3.4. Autres matériaux**

L'utilisation d'autres matériaux est possible mais dans une moindre mesure.

#### **3.5. Documents remis aux apprentis**

Le présent règlement.

#### **3.6 Confidentialité**

La confidentialité est requise, par analogie à celle prévalant dans tout autre concours. Elle concerne les concurrents, les enseignants, le jury et Lignum Jura. Les enseignants peuvent toutefois intégrer les projets dans leur programme de formation et leur attribuer une note.

### **4. Documents à remettre**

Un projet comprend au minimum 4 parties, regroupant l'ensemble des informations et documents, à savoir les plans, la maquette, le rapport et l'identification :

#### **4.1. Plans**

##### **4.1.1 plan de situation**

Pas d'échelle, libre choix. Le plan doit pouvoir démontrer la faisabilité du projet par son niveau de détail, sans toutefois constituer formellement un plan de construction.

##### **4.1.2 plan du projet à l'échelle 1 :5 ou 1 :10. Format A1 (84 x 59,4 cm)**

Le plan comprend tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet. Il présente le projet sous toute forme souhaitée par le concurrent, comprenant au moins une perspective du projet sous forme d'image de synthèse par exemple. La perspective ne doit pas forcément comprendre l'environnement du projet et peut être réalisée à la main.

Le plan sera plié au format A4 et non en rouleau.

##### **4.1.3. détails à une échelle inférieure**

Laissé au libre choix du concurrent, en fonction de ses besoins.

#### 4.2. Maquette à l'échelle 1/10 ou 1:20 format maximum 60 cm \* 60 cm \* 60 cm

La maquette doit pouvoir être transportée aisément. Elle comprend l'intégralité du projet, sous une forme laissée au libre choix du concurrent. L'environnement peut être réalisé sous la forme d'une planchette de support. La maquette ne doit pas forcément être construite selon le système constructif proposé dans le projet. La maquette est une expression du choix architectural de l'objet. Il est possible d'utiliser des matériaux simples se travaillant facilement.

#### 4.3. Rapport explicatif sur l'utilisation du bois, format A4

Le rapport comprend croquis et textes, expliquant les choix, la structure, l'architecture, les matériaux et leur application.

#### 4.4. Identification

Les documents mentionnés ci-dessus aux rubriques 4.1 à 4.3 sont anonymes. Ils mentionnent tous le nom du projet, qui peut être une devise ou un mot-clé imaginaire.

Sous le terme « Identification », le dossier comprend une enveloppe fermée de format C6 sur laquelle sera annoté le nom, devise ou mot-clé. A l'intérieur, sous pli fermé, se trouve une feuille A4 sur laquelle est mentionnée l'intégralité des données suivantes : nom du projet, nom du concurrent, prénom, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, privé ou professionnel, numéro de téléphone portable, IBAN pour le versement de l'indemnité.

#### 4.5. Remise des projets

Les documents mentionnées aux rubriques 4.1, 4.3 et 4.4 sont glissés (en format A4, plié si besoin) dans une enveloppe, un dossier ou une fourre, sur laquelle figure le nom du projet. Les projets doivent être déposés jusqu'au 30 avril 2015 au secrétariat de Lignum Jura, c/o Erard Sàrl, Soupirs 1, 2900 Porrentruy, 032 466 34 54, [info@lignum-jura.ch](mailto:info@lignum-jura.ch). Les maquettes peuvent être déposées à la DIVART, en accord avec les enseignants.

### **5. Critères d'appréciation**

#### 5.1. Originalité

#### 5.2. Qualités du projet

#### 5.3. Adéquation au thème

#### 5.4. Technique du bois, faisabilité, construction en série

#### 5.5. Utilisation des matériaux, préservation de l'environnement

#### 5.6. Présentation du projet

Le non-respect du cahier des charges et du règlement est éliminatoire.

Les projets seront examinés par un jury désigné par le comité de Lignum Jura, selon les critères ci-dessus. Le jury statue souverainement. Toute procédure de recours est exclue.

### **6. Constitution des prix**

Une somme de Fr. 4'000.- est à disposition du jury et sera répartie en tout ou partie entre les projets primés. Ce montant comprend l'indemnité du point 2.7.

*Règlement adopté le 24 avril 2014 par le comité de Lignum Jura, remis aux apprentis avant le 10 octobre 2014.*